

- Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels avec un Bilan ayant pour total 2 254 154 €, un Compte de résultat ayant pour résultat une insuffisance de ressources de 73 572 €, et une Annexe, arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, quitus de leur gestion à tous les Administrateurs.

- Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice 2019 font apparaître une insuffisance de ressources de 73 572 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

✓ Réserves :	-73 572 €
--------------	-----------

Le montant positif des réserves après affectation s'élèvera à :	229 821 €
---	-----------

- Troisième résolution

L'Assemblée Générale ratifie les affectations et prélèvements opérés en 2019 sur les fonds provenant des dons et legs.

- Quatrième résolution

L'Assemblée Générale élit comme Administrateur Monsieur Frédéric Haffner, dont le mandat est venu à expiration, pour une nouvelle durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

- Cinquième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Frédéric Haffner, Trésorier, accepte que soit proposé à la prochaine AGO le renouvellement de son mandat d'administrateur.

Les administrateurs approuvent ces résolutions qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire dont la date en septembre 2020 reste encore à fixer.